

Bruxelles, le 8 mars 2018
(OR. en)

6807/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0020 (NLE)**

**ACP 15
WTO 32
COAFR 59
RELEX 192**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe ACP
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	5898/18 + ADD 1
Objet:	Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, concernant l'adoption de son règlement intérieur - Adoption

1. Le 5 février 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition de décision visée en objet¹.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et est arrivé à un accord sur une version modifiée du texte du projet de décision du Conseil le 5 mars 2018.
3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil adopte, en point "A", le texte figurant dans le document 6479/18, mis au point par les juristes-linguistes, qui servira de base aux négociations au sein du Comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur l'adoption du règlement intérieur du Comité APE.

¹ 5898/18 + ADD 1.